

## Une caricature de référendum plébiscitaire

>> Le général Pervez Musharraf a remporté une très large victoire au référendum du mardi 30 avril 2002, qui visait à allonger la durée de sa présidence de 5 ans. Musharraf, parvenu au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat en octobre 1999, puis autoproclamé Président en juin 2001, a vu sa proposition obtenir 97,7 % des suffrages, la participation atteignant 70%, d'après les chiffres officiels. Cependant les résultats de ce référendum sont fortement contestables. D'après Human Rights Commission of Pakistan (HRCP), organisation membre de la FIDH, les irrégularités observées au cours du référendum ont dépassé ses pires craintes.

D'après les observateurs bénévoles déployés par HRCP, la très grande majorité des votants étaient des "électeurs captifs" : prisonniers (la participation dans les prisons a été de 100% d'après le gouvernement), employés des institutions locales et étatiques, travailleurs d'usine (qui ont été conduit aux urnes situées dans les usines). La participation volontaire a en vérité été très faible. Les femmes - mis à

part les fonctionnaires municipaux -, se sont abstenues en masse.

Par ailleurs, le HRCP dénonce la grande fréquence des votes multiples. Dans l'une des circonscriptions par exemple, les électeurs ont pu voter dans chacun des 11 bureaux de vote. En l'absence de listes électorales, seule une marque à l'encre "indélébile" sur la main des électeurs devrait empêcher les votes multiples, or dans de nombreux endroits, ce marquage n'a pas eu lieu et en tout état de cause, l'encre était délébile...

Le HRCP rapporte également la distribution de faux papiers : les conseillers et employés municipaux ont émis des papiers photocopiés faisant office de cartes d'identité. Certains étrangers auraient ainsi été autorisés à voter.

Dans de nombreux bureaux de vote, les assesseurs, les conseillers municipaux et les observateurs du référendum ont reçu l'instruction de bourrer les urnes. Des observateurs ont rapporté une bagarre dans un bureau de vote après qu'un électeur a résisté au bourrage des urnes. Des échauffourées entre conseillers et

assesseurs ont également eu lieu dans plusieurs villes.

Le secret du vote n'a pas du tout été respecté. De nombreux électeurs ont été vus en train de tamponner les bulletins en face des assesseurs.

Bien que les gens étaient libres de voter où qu'ils se trouvent, des bus entiers de personnes ont été voter à des kilomètres de chez eux. Le transport était organisé par des conseillers municipaux et la police.

Des rapports de la région du Sindh indiquent que même des enfants ont été forcés à voter. Dans les zones frontalières et tribales, des électeurs ont déclaré obéir aux ordres d'agents officiels et politiques.

D'après Afrasiab Khattak, membre du HRCP, "la manière même dont les électeurs ont été amenés à voter et l'abus flagrant des procédures électorales ont perverti le concept même de choix démocratique". Pour le HRCP, cette expérience prétendument démocratique jette une ombre inquiétante sur la renaissance démocratique du Pakistan.

### Arrestations, disparitions, détentions arbitraire en République de Moldavie

La FIDH est très préoccupée de la détérioration de la situation politique en Moldavie. Dans un communiqué de presse, le 28 mars 2002, la FIDH a exprimé son inquiétude sur la disparition d'une figure proéminente de l'opposition moldave. M. Vlad Cubreacov, vice-président du Parti Populaire Démocrate Chrétien au Parlement moldave et membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a disparu le 21 mars 2002.

Le 7 mars 2002, M. Ivan Burgudji, chef du Service juridique de l'Assemblée Populaire de la région autonome de Gagaouzie a été arrêté, après avoir été frappé dans son bureau, par des civils non identifiés portant des armes automatiques. Selon la Ligue moldave pour la défense des droits de l'Homme, organisation membre de la FIDH, le politicien Gagauz est détenu par les Services Secrets dans un centre de détention préventive. Le 3 avril 2002, il a commencé une grève de faim pour protester contre le caractère illégal et arbitraire de son arrestation. La FIDH note que ces événements occurred dans un contexte de répression politique et d'une crise économique sans précédent.

Dans son appel à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, le 23 avril 2002, la FIDH dénonce l'absence des informations et des explications de la part des autorités quant à la disparition de M. Cubreacov et l'arrestation de M. Burgudji. La FIDH condamne les tentatives du gouvernement de museler l'opposition par la levée de l'immunité parlementaire des protagonistes des mouvements antigouvernementaux et par l'interdiction des manifestations pacifiques violant ainsi la liberté d'expression, garantie par la Constitution moldave, la Convention européenne et le Pacte International des droits civils et politiques.

La FIDH appelle les autorités moldaves à respecter pleinement les engagements du pays concernant la protection des droits de l'Homme et la promotion de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit, garanties par les instruments internationaux ratifiés par la Moldavie.